



SIRET 533 126 595 00016 - R.N.A. W643004980
5 Rue des Myosotis 64000 PAU

Procès - Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 octobre 2021

Le 22 octobre 2021 à 18 heures, se tient l'assemblée générale ordinaire de L'ASSOCIATION DOMAINE DES JONQUIÈRES ET DES LILAS au siège social 5 rue des Myosotis à PAU.

Seuls les Administrateurs sont présents du fait des risques sanitaires avec l'épidémie de COVID 19 et des contraintes sécuritaires liées au plan national VIGIPIRATE RENFORCÉ. Les 101 membres de l'Association en ont été informés par courrier et 50 d'entr'eux ont voté les quatre résolutions qui leur étaient soumises.

L'assemblée générale délibère donc valablement. Monsieur Jean SOUBERBIELLE GRADA préside la séance et Madame Ginette NAUDY exerce la fonction de secrétaire.

Le dépouillement des votes conduit aux résultats suivants :

1ère Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport d'activité et financier du Conseil d'Administration approuve ce rapport ainsi que le budget de l'exercice clos le 31 décembre 2020. Elle donne quitus sans réserves au Président et au Conseil d'Administration pour leur gestion.

Résolution approuvée à l'unanimité

2ème Résolution

L'Assemblée Générale décide de maintenir à 5 €uros (cinq euros) le montant de la cotisation annuelle 2021 pour les nouveaux adhérents et de dispenser de cotisation 2021 les anciens adhérents car l'épidémie de COVID a grandement réduit activité et dépenses de l'Association.

Résolution approuvée à l'unanimité

3ème Résolution

Le mandat de 4 ans de chacun des administrateurs sera renouvelable en 2022 (José DA COSTA, Olivier JEGOUZO, Karine LETELLIER, Jean-François MAISON, Ginette NAUDY, Marie-Thérèse PERMASSE LABIE, Félix RULLIERE et Jean SOUBERBIELLE GRADA). Aucune nouvelle candidature ne s'est fait connaître comme les statuts le permettent. L'Assemblée Générale en prend acte.

Résolution approuvée par 49 voix et 1 abstention

4ème Résolution

L'Assemblée Générale donne pouvoir au Conseil d'Administration pour accomplir toutes formalités nécessaires.

Résolution approuvée à l'unanimité

Les quatre résolutions soumises au vote sont donc approuvées.

Le rapport d'activité, objet de la première résolution, est annexé au présent procès-verbal.

Le Président exprime sa reconnaissance envers les nombreux adhérents qui ont voté sur le papier pour la deuxième année consécutive, malgré le manque de convivialité imposé par l'épidémie. Il remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur dévouement, leur écoute des habitants du quartier y compris pour l'accueil de nouveaux Administrateurs.



A l'issue de l'assemblée générale, les Administrateurs évoquent la demande formulée auprès de la mairie pour la mise en place de deux bancs dans le quartier.

Or, la mairie de Pau -représentée par Monsieur SANTOLARIA- qui a indiqué être disposée à installer ces bancs, a également attiré l'attention sur les nuisances qui pourraient en découler : tapage nocturne, détritrus, etc...

A l'issue du tour de table, les Administrateurs décident de surseoir à cette demande pour s'accorder le temps de la réflexion. Compte tenu des éléments nouveaux apportés par la Ville, il convient de consulter les personnes à proximité immédiate de l'emplacement prévu pour ces bancs.

En conséquence, le Conseil d'Administration suspend la demande d'installation de bancs et, le cas échéant, reviendra vers la Mairie.



Procès-verbal certifié exact et sincère, à PAU le 24 octobre 2021

Le Président,

La Secrétaire de Séance

Jean SOUBERBIELLE GRADA

Ginette NAUDY

RAPPORT D'ACTIVITE 2020/2021
présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire
du 22 Octobre 2021

Voilà 10 ans, l'Association Domaine des Jonquières et des Lilas était créée pour développer la convivialité entre les habitants du quartier et partager les sujets en commun.

Pendant les 8 premières années, l'objectif premier était atteint avec brio puisque le repas annuel comptait de plus en plus de participants jusqu'à une centaine en juin 2019.

Mais l'épidémie de Covid-19 est arrivée ! Le Conseil d'Administration a été contraint de priver les habitants des réunions festives en 2020 ainsi qu'en 2021. Ce repas de quartier était précédé de l'Assemblée Générale au cours de laquelle le Président rendait compte oralement de l'activité de l'association au cours de l'année écoulée. Un dialogue pouvait alors s'établir avec les participants.

Aujourd'hui, comme l'année précédente, ce rapport vous est communiqué par écrit. Bien entendu, le contexte sanitaire a induit un ralentissement net des activités.

Sécurité du quartier

En 2021, le Conseil d'Administration a de nouveau actionné la Ville de Pau au sujet de la sécurité du quartier. Après différents courriers, le Directeur Prévention & Sécurité Publique et le Chef de Service de la police municipale ont reçu les représentants de l'association.

L'association demandait l'installation de caméras aux 3 entrées du quartier et signalait le trafic qui semblait s'opérer de nuit entre des véhicules stationnant ponctuellement. Ce constat s'ajoutait aux problèmes recensés en 2020 : cambriolage, intrusions, circulation excessive...

La Direction Prévention Sécurité Publique à la mairie et la Police Nationale ayant enregistré peu de plaintes des victimes, la demande de l'association a été soumise à une opération de surveillance de 6 mois avant décision.

L'association demande aux adhérents de signaler toute infraction, tout délit et de porter plainte lorsqu'une maison est visitée même sans effraction.

Projets en cours

Différentes demandes ont été formulées auprès de la mairie :

- la réfection de l'impasse piétonnier rues Mimosas/Myosotis. Elle est réalisée partiellement : l'accès au trottoir par les handicapés ou les cyclistes est aménagé.

La réfection complète du revêtement n'est pas encore à l'ordre du jour.

- installation de 2 bancs en extérieur pour la convivialité ou le repos :

sur la placette qui longe les clôtures du 10 rue des Jonquilles et 21 rue des Mimosas et sur la placette du 10 au 16 rue des Bleuets.

La demande est à l'étude à la Mairie.

Information des adhérents

Plusieurs documents, notamment sur la sécurité, ont été remis dans les boîtes à lettres des habitants du quartier, adhérents ou non

Félix Rullière diffuse régulièrement des infos pratiques sur le net ; par exemples modifications dates de ramassage des poubelles, mises en garde à la suite d'intrusions ou véhicules suspects...



Arrêté des comptes au 31 décembre 2020

Recettes : Cotisations 95,00 € + Intérêts 0,50 € + Solde bancaire 787,69 € = 883,19 €

Dépenses : Assurance 42,90 € + Site informatique Amen 56,76 € + Photocopies 56,05 € = 155,71 €